



EXIT

LA SENNE DÉMERSALE



EXIT LA SENNE DÉMERSALE

La senne démersale – également appelée "senne écossaise" ou "senne danoise" – est un nouveau procédé que les pêcheurs industriels tentent de présenter comme une "pêche technologique" vertueuse, alors qu'elle accélère la destruction des fonds marins, des populations de poissons et des communautés de pêcheurs artisans et côtiers. Les quelques rares études qui existent sur cet engin montrent qu'il s'agit d'une bombe écologique pour la biodiversité marine.

Pour faire face aux crises du climat et de la biodiversité mais aussi pour respecter les objectifs écologiques et sociaux de la Politique commune de la pêche, l'Union européenne doit mettre fin sans délai à la senne démersale.



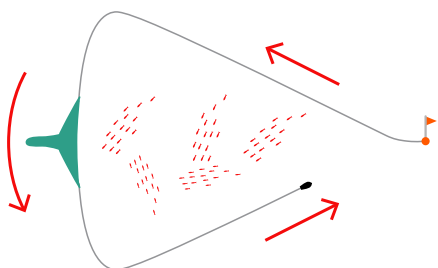
Un navire français et anglais se sont symboliquement retrouvés au milieu de la Manche pour demander un moratoire sur la senne démersale.

QU'EST-CE QUE LA SENNE DÉMERSALE ?

La senne démersale (senne danoise ou senne écossaise, également appelée flyshooter par l'industrie néerlandaise) est une évolution technologique du chalut de fond. Elle consiste à placer un filet en forme d'entonnoir sur le fond marin. Mais contrairement à un chalut classique qui est ensuite traîné par le navire, la senne est reliée par ses deux extrémités à un câble qui est ensuite déployé sur le fond marin pour encercler le poisson ciblé. Le câble est ensuite mis en vibration pour créer un "mur de sédiments" qui fait fuir les poissons vers le centre de la zone encerclée. À mesure que le filet est tiré vers le navire, les poissons se concentrent dans une zone de plus en plus petite et finissent par être piégés dans le filet. **Chaque déploiement d'un senneur démersal encercle une zone de 3 km².**

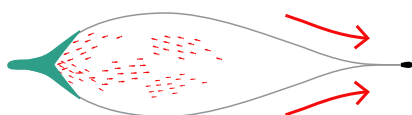
ÉTAPE 1

Le filet et le câble sont déposés sur le fond.



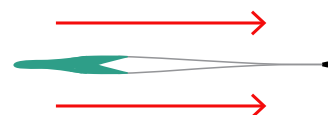
ÉTAPE 2

Le câble est mis en vibration puis resserré afin de concentrer les poissons piégés à l'intérieur de l'immense polygone.



ÉTAPE 3

Le filet capture les poissons puis les ramène à bord.



QUELS SONT LES IMPACTS ?

La vulnérabilité des écosystèmes marins est incompatible avec des méthodes de pêche destructrices telles que la senne démersale, dont les conséquences écologiques et sociales sont désastreuses.

Une empreinte spatiale hors normes

Là où le chalut racle une largeur d'une centaine de mètres, le câble du senneur ratisse une surface moyenne de 3 km² à chaque prise¹. Cela signifie qu'à eux seuls, cinq senneurs impactent une superficie équivalente à celle de Paris en une seule journée. Mais la situation est encore plus grave étant donné que BLOOM a identifié 54 senneurs actifs en Manche² :

France : 19 navires (5 appartenant à des armateurs néerlandais)

Pays-Bas : 20 navires*

Royaume-Uni : 10 navires*

Belgique : 4 navires*

Allemagne : 1 navire*

(* appartenant tous à des armateurs néerlandais)



Vue aérienne de Strasbourg comparée à l'empreinte spatiale de la senne démersale (à l'échelle)

¹ Cette donnée a été publiée par Rolf Groeneveld – économiste spécialiste des ressources naturelles à l'Université de Wageningen – Disponible à cette adresse : <https://growfins.blog/2017/07/26/two-days-on-a-flyshooter/>

² D'après un accord entre l'industrie néerlandaise et des pêcheurs français, anglais et belges, appelé « Gentleman agreement » qui n'a finalement pas abouti, 75 licences peuvent être octroyées en Manche.

Une technique non sélective

La senne démersale n'est pas sélective car elle capture de nombreux poissons juvéniles. Le Comité Scientifique, Technique et Économique des Pêches a ainsi souligné «**des taux de rejet élevés pour le merlan dans cette flotte, soit 39 % en 2013 et 79 % en 2014.**»³

La redoutable efficacité et la non-sélectivité de la senne démersale sont d'autant plus dangereuses que des espèces non soumises à quota (comme l'encornet, la seiche, le rouget-barbet et le grondin) sont ciblées. Ces espèces n'ont également pas de taille minimale de capture si bien que des juvéniles peuvent être pêchées en toute légalité. Toutes ces raisons expliquent pourquoi les senneurs démersaux épuisent les populations de poissons et appauvrissent les écosystèmes marins à un rythme alarmant.



Caisse de rouget-barbet. Ces poissons – souvent bien plus petits que le briquet noir de 10 cm visible au milieu de la photo – ont été capturés par un senneur démersal en 2021.

Un désastre social

Il existe un réel écart sur le plan technique et en termes d'efficacité entre les senneurs démersaux et le reste des navires français opérant en Manche Est. La forte puissance motrice des senneurs augmente la pression sur une ressource de plus en plus rare et dont ne profitent plus les communautés côtières de pêcheurs français le long de la Manche.

	senne démersale (EU/UK)	Navires français en Manche
Nombre de navires	54	722
Longueur moyenne	28.14 m	12.01 m
Age moyen	13 ans	29 ans
Puissance moyenne	674 kW	199 kW
Jauge brute moyenne	278 UMS	41 UMS

Tableau 1 - Caractéristiques des flottes de pêche opérant en Manche Est (Source : Fleet Register, 2022)

Les pêcheurs côtiers ont rapidement dénoncé les effets dévastateurs de la senne démersale sur les écosystèmes marins et sur leurs moyens de subsistance. En effet, alors que les industriels peuvent déplacer leurs navires vers d'autres zones et ainsi perpétuer la surexploitation séquentielle de l'océan, les pêcheurs côtiers sont à l'inverse ancrés à un territoire restreint. Ils subissent donc de plein fouet les conséquences de ce modèle des «pêcheries technologiques».

Pendant des années, les pêcheurs ont pourtant mis en garde contre la nature intrinsèquement destructrice de la senne démersale :

→ Dans une lettre du 11 février 2010, le Président du Comité régional des pêches des Hauts-de-France s'est adressé en ces termes au Comité national des pêches :

“Les chalutiers de pêche artisanale de notre région rencontrent des problèmes de cohabitation régulièrement avec les senneurs étrangers travaillant en Manche. Les professionnels n'ont de cesse de le déplorer auprès de l'administration et même des CCR [Conseils Consultatifs] sans qu'aucune solution ni arrangement n'ait été trouvé pour l'instant.”⁴

³ Rihan, D., Bailey, N. & Doerner, H. Reports of the scientific, technical and economic committee for fisheries (stecf) — evaluation of the landing obligation joint recommendations (stecf-16-10). (Scientific, Technical; Economic Committee for Fisheries (STECF), 2016).

⁴ Disponible à : <https://bloomassociation.org/wp-content/uploads/2022/06/Courrier-pecheur-senne-demersale-11-fev-2010.pdf>

→ Le 6 juin 2012, les trois comités régionaux (Basse-Normandie, Haute-Normandie et Nord Pas-de-Calais Picardie) ont prévenu l'administration française des pêches (Direction des pêches et des affaires maritimes – DPMA) de la détérioration rapide de la situation ⁵:

*“Depuis quatre années maintenant, nous constatons la présence de senneurs hollandais en Manche-est. Ces navires, dont la plupart font plus de 30 mètres, sont très gourmands en espace et en ressources. **Ils sont, par leur comportement, à l'origine de nombreuses situations à risques en mer et de problèmes de cohabitation.***

Nous constatons hélas que les démarches diplomatiques engagées cette année avec les autorités hollandaises n'ont pas engendré de changement de comportement des patrons de ces navires.”

→ Le 24 janvier 2013, des syndicats de pêcheurs ont alerté le Ministère des Transports, de la Mer et de la Pêche des conséquences de la senne démersale sur la flotte artisanale ⁶:

*“Depuis plusieurs années, **nous dénonçons le gigantisme des navires et la taille de leur engin de pêche inadapté à la Manche**, ces flottilles ne se préoccupent ni de la ressource, ni du port de Boulogne. Car contrairement à la flotte artisanale du port de Boulogne qui est sédentaire, ces navires iront dans d'autres zones et laisseront le port de Boulogne meurtri. **La flottille sera anéantie** ainsi que les emplois et les familles du littoral.”*

→ Le 5 janvier 2021, un courrier du président du Comité régional des pêches des Hauts-de-France adressé à la Ministre de la Mer a fait état de la dégradation de la situation en Manche et demandé une réduction de l'effort de pêche en raison des craintes d'effondrement des entreprises locales ⁷:

*“Alors que la plupart des pêcheurs des quatre pays concernés (Royaume-Uni, Belgique, Pays-Bas et France), sont convaincus que pour assurer le renouvellement d'une ressource sollicitée, il faut réduire l'effort de pêche, quelques gros armateurs néerlandais capitalistiques, dont la **stratégie consiste à ramasser un maximum d'argent en un minimum de temps**, sans se soucier de l'avenir, pèsent de tout leur poids contre la mise en œuvre de mesures efficaces, au nom du seul profit immédiat ! **Après avoir pillé leurs eaux, celles de leurs voisins belges, les voilà arrivés chez nous, et si nous ne réagissons pas rapidement, nos entreprises de pêche vont s'effondrer.**”*

Année après année, les alertes se sont multipliées mais elles ont été totalement ignorées par les pouvoirs publics. Abandonnés par les politiques et faute de mesures de gestion pour réguler l'effort de pêche, une vingtaine de chalutiers français, qui avaient initialement combattu la senne démersale, ont choisi de convertir leurs chalutiers à cette nouvelle technique afin de rester aussi compétitifs que les senneurs néerlandais. **Cependant, après avoir investi plusieurs millions d'euros dans cette transition, ces mêmes pêcheurs français sont aujourd'hui à l'avant-garde de ceux qui demandent l'interdiction de la senne démersale.** C'est le cas de Wilfried Roberge, patron d'un chalutier senneur à Port-en-Bessin, qui a décidé de ne plus pratiquer la senne mais de conserver sa licence pour empêcher la construction d'un nouveau senneur.

⁵ Disponible à : <https://bloomassociation.org/wp-content/uploads/2022/06/Courrier-pecheur-senne-demersale-6-juin-2012.pdf>

⁶ Disponible à : <https://bloomassociation.org/wp-content/uploads/2022/06/Courrier-pecheur-senne-demersale-24-janv-2013.pdf>

⁷ Disponible à : <https://bloomassociation.org/wp-content/uploads/2022/06/Courrier-pecheur-senne-demersale-5-janv-2021.pdf>



STOP À LA SENNE DÉMERSALE

**NON À LA DESTRUCTION MASSIVE
DU VIVANT ET DE LA PÊCHE CÔTIÈRE**

“ Nous avons besoin d’un encadrement de la senne démersale pour sauver la ressource et sauver nos pêcheurs artisans. Ayant pratiqué cette pêche, j’observe qu’elle est trop efficace sur la ressource et pas assez sélective. Sa multiplication en Manche Est préoccupe beaucoup l’ensemble de la profession depuis plusieurs années. Il est désormais urgent d’agir pour en maîtriser les impacts. Son interdiction dans les eaux territoriales de la Manche est une première étape.”

Wilfried ROBERGE

Patron-armateur du “Vauban”,
chalutier-senneur de 24,50 m.
Administrateur de l’Organisation
de Producteurs de Normandie.

L'appel à une interdiction de la senne démersale a même dépassé les désaccords historiques entre les pêcheurs anglais et français : ils ont manifesté conjointement le 9 mai 2022 en se retrouvant au milieu de la Manche pour symboliser leur union autour de cette cause. ⁸

⁸ Disponible à : <https://bloomassociation.org/manifestation-moratoire-senne-demersale/>

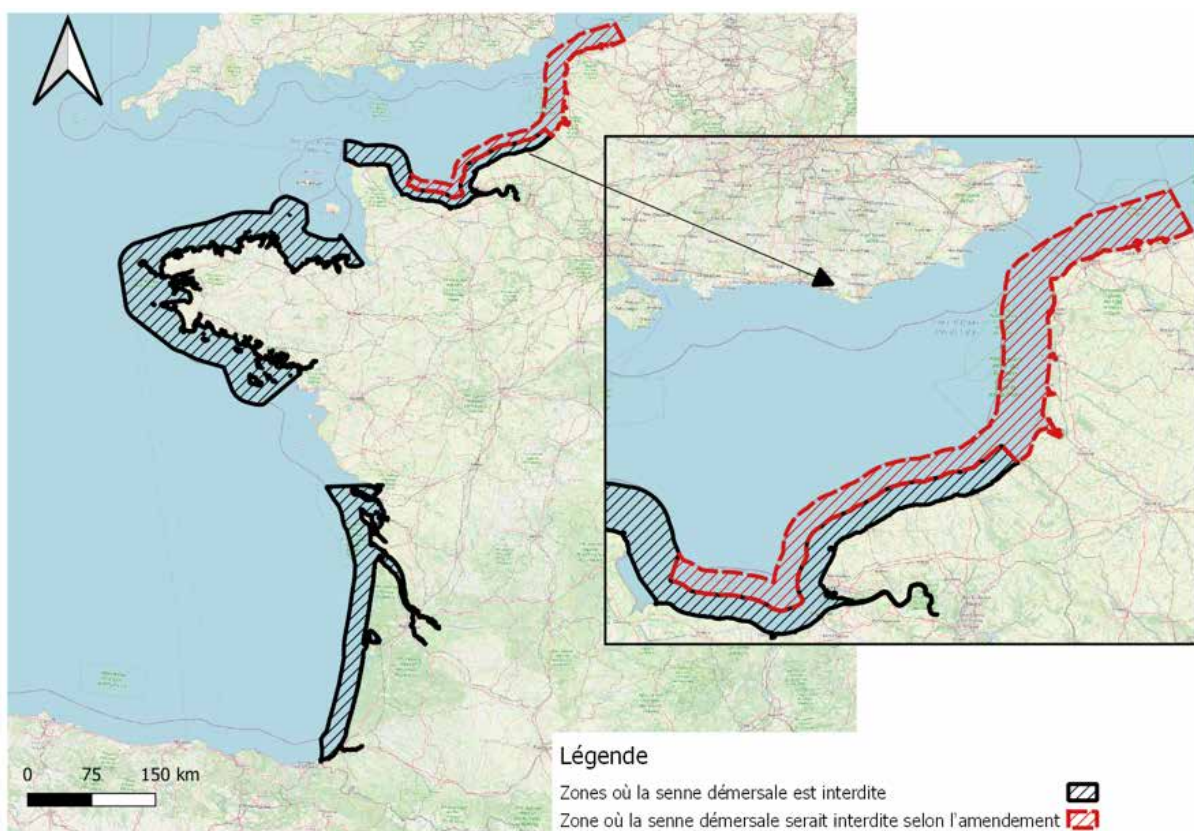
UNE INTERDICTION DÉJÀ EN ŒUVRE EN BRETAGNE, EN AQUITAINE ET AU SUD DE LA NORMANDIE

Dans plusieurs régions françaises, la senne démersale a été interdite dans les eaux territoriales afin de protéger les écosystèmes et les pêcheurs côtiers. C'est le cas en Aquitaine⁹, en Bretagne¹⁰ et dans une partie de la Normandie¹¹. En ce sens, un rapport de l'Assemblée nationale préconise de « régler de manière uniforme au niveau national l'accès des navires à la bande des douze milles en interdisant notamment l'usage

dans cette zone de certains engins de pêche particulièrement efficaces, tels la senne danoise [démersale] »¹².

Dans les Hauts-de-France, la senne démersale est interdite aux navires de plus de 25 mètres dans les eaux territoriales mais cette restriction ne s'applique qu'aux bateaux battant pavillon français.

Interdiction de la senne démersale sur la façade Atlantique française



⁹ Disponible à : <https://www.dirm.sud-atlantique.developpement-durable.gouv.fr/consultation-du-public-reglementation-de-l-usage-a1261.html>

¹⁰ Disponible à : http://www.bretagne-peches.org/modules/kameleon/upload/2020-022_interdiction_sennes_bretagne.pdf

¹¹ Disponible à : <https://www.comite-peches-normandie.fr/bibliotheque/documents/1244619844.pdf>

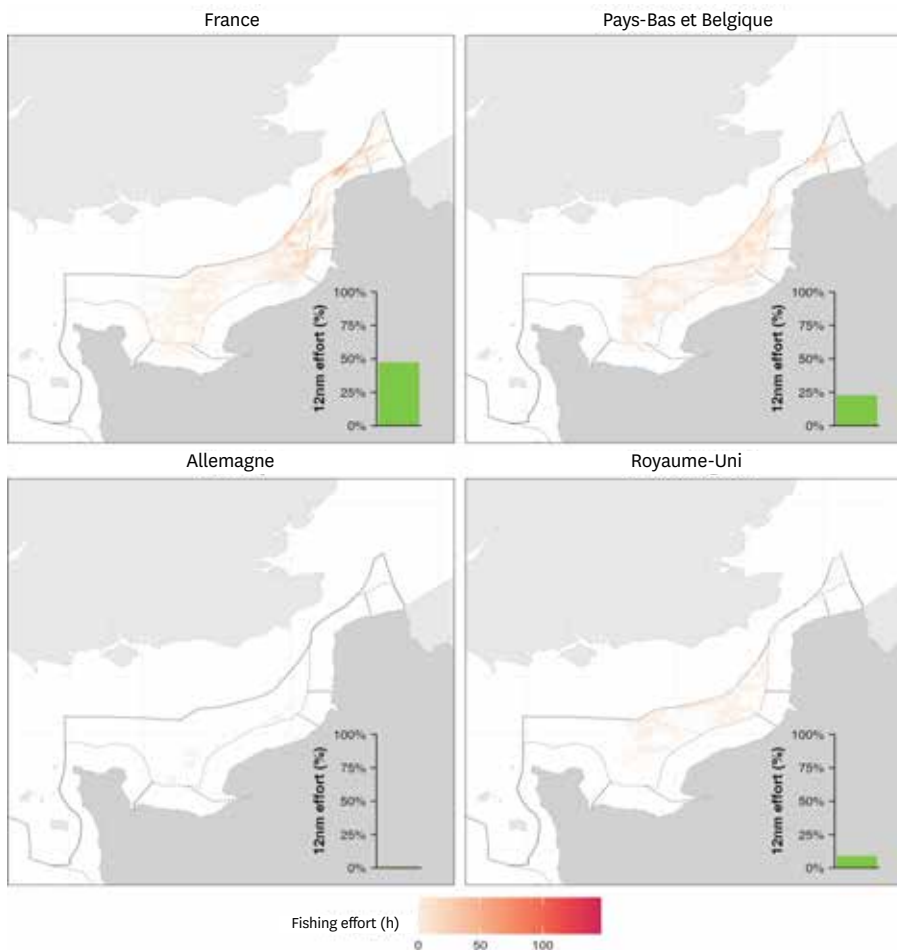
¹² Disponible à : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion-eco/l15b2293_rapport-information

QUI PÊCHE DANS LES 12 MILES?

Les navires néerlandais et belges pêchent généralement en Manche pendant l'hiver et en mer du Nord durant l'été. Grâce aux données issues du Système d'identification automatique (AIS) des senneurs démersaux connus, BLOOM a reconstitué leur effort de pêche en Manche entre 2020 et 2022. Il apparaît que la flotte néerlandaise consacre 25% de son effort de pêche

dans les 12 milles français, tandis que les senneurs français passent 50% de leur temps dans la même zone.

NB : Ces chiffres ne fournissent qu'un chiffre brut, car les navires français sont polyvalents et peuvent également utiliser des chaluts classiques une partie de l'année. L'accès aux journaux de bord permettrait d'affiner l'étude.

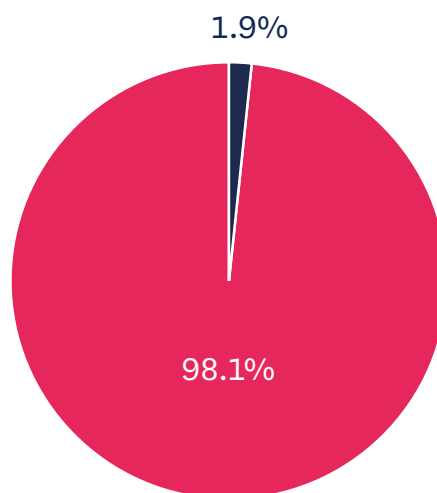


Effort de pêche des senneurs démersaux dans la zone française des 12 milles nautiques, entre le 1er janvier 2020 et le 31 juillet 2022. Chaque panel représente un pavillon différent, c'est-à-dire des navires battant pavillon français, néerlandais et belge (ces deux derniers étant concernés par l'amendement discuté lors du trilogue sur l'article 5 de la PCP), allemand (non concerné, car ce pays ne dispose pas de droits historiques et ne peut donc pas pêcher dans la zone française des 12 milles), et britannique (avec lequel des négociations bilatérales seront nécessaires).

Source: Global Fishing Watch

LES PÊCHEURS FRANÇAIS VEULENT UNE INTERDICTION DE LA SENNE DÉMERSALE DANS LES 12 MILLES POUR TOUS LES PAVILLONS

En septembre 2022, deux organisations de pêcheurs (CRPMEM Normandie et OPN) ont sondé les pêcheurs de Normandie et du Nord de la France pour savoir s'ils souhaitaient que la pêche à la senne démersale soit également interdite aux navires français. Sur les 206 pêcheurs qui ont répondu à cette enquête, 98,1% se disent favorables à une interdiction totale de la senne démersale dans les 12 milles. Une telle interdiction pour les navires français pourrait facilement être adoptée par un décret au niveau régional, comme cela a été fait en Bretagne et en Aquitaine.



OUI 202
NON 4

VERS UNE INTERDICTION DE LA SENNE DÉMERSALE EN MANCHE

Le 12 juillet 2022, les députés de la Commission PECH du Parlement européen se sont prononcés en faveur de l'interdiction de la senne démersale dans les eaux territoriales de Normandie et des Hauts-de-France pour les navires belges et néerlandais. En septembre 2022, auront lieu les négociations de Trilogue entre le Parlement européen, la Commission européenne et le Conseil de l'Union qui devront trouver une position commune.

Le véhicule juridique utilisé par le Parlement européen est l'article 5 de la Politique commune de la pêche qui régit les droits d'accès des navires dans les eaux des États membres. **Ces droits d'accès historiques concernent uniquement les navires opérant traditionnellement dans les eaux.** C'est pourquoi dans certains cas, les engins de pêche ne sont pas précisés, mais seules les espèces le sont. Cependant, **une dérive s'est produite dans l'utilisation de ces droits d'accès par des navires qui ne peuvent manifestement pas être traditionnels, comme c'est le cas de la senne démersale, fruit d'évolutions technologiques.**

L'amendement adopté par le Parlement européen permet donc de corriger cette dérive observée dans la bande côtière normande et du nord de la France et qui est contraire au traité.

Les 25 senneurs concernés par cette interdiction (21 néerlandais et 4 belges) pourront continuer à pêcher en-dehors des eaux territoriales ou utiliser un autre type d'engin, car ils sont généralement polyvalents.

Quel est l'enjeu du trilogue sur l'article 5 de la Politique commune de la pêche?

Ce vendredi 30 septembre 2022, protégez l'océan et les pêcheurs côtiers en adoptant l'interdiction de la senne démersale dans les eaux territoriales du Nord de la France et de la Normandie. Adopter cette interdiction, c'est protéger les poissons et les pêcheurs côtiers contre l'hyper-efficacité destructrice des senneurs démersaux. C'est protéger leur avenir. C'est défendre une économie durable. C'est défendre une vision de l'aménagement du territoire.



BLOOM

Publié en septembre 2022